

ANNEXE 9

Carte des ENS

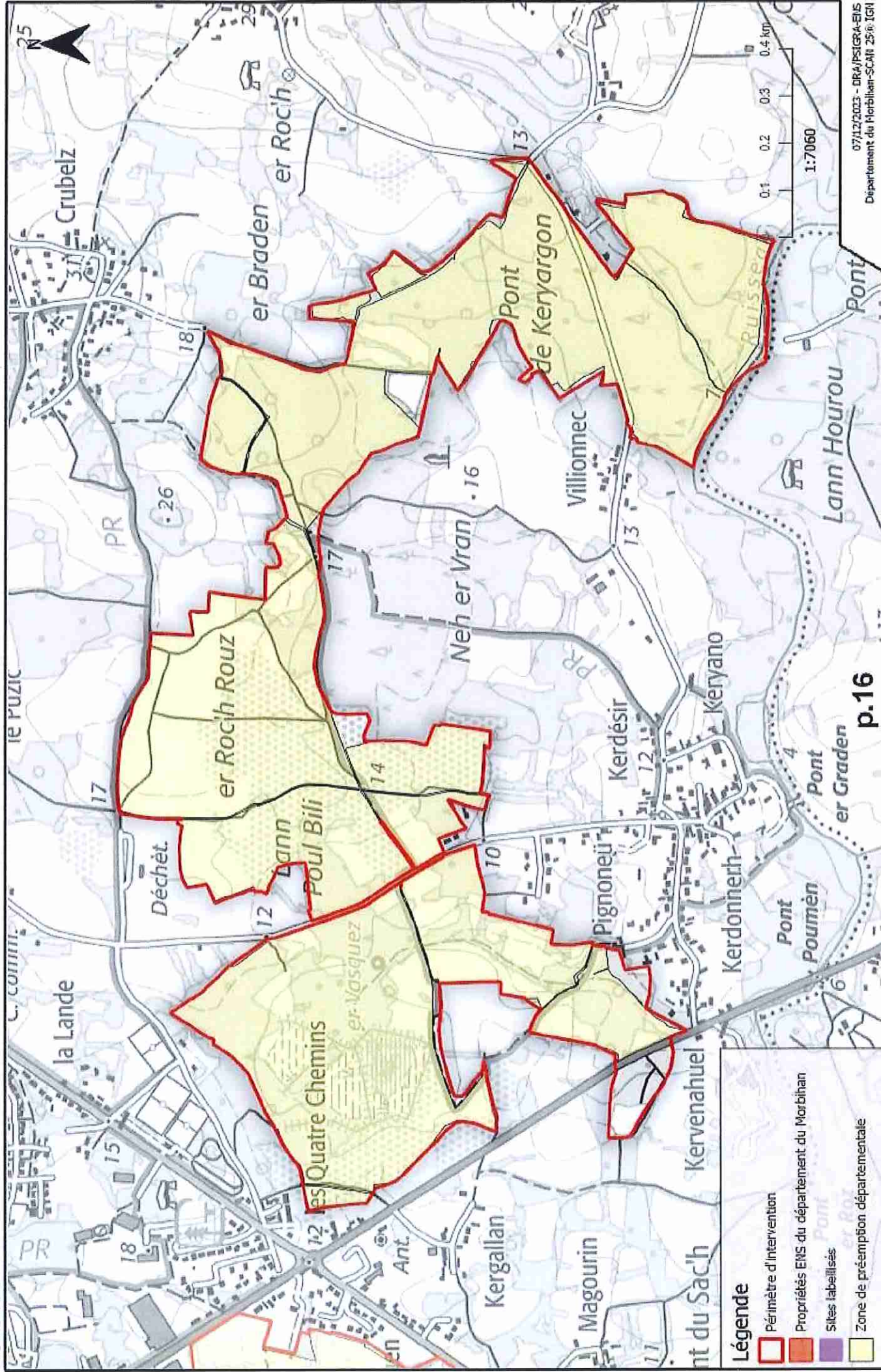








MORBIHAN

Lann Poul Bili - 112.8 ha

BELZ



Légende

-  Périmètre d'intervention
-  Propriétés EIVS du département du Morbihan
-  Sites labellisés
-  Zone de préemption départementale



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 23
(Pos. 23237)

Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024 – 2035

Le conseil départemental s'est réuni à l'hôtel du département sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUÉGAN, Pierre GUÉGAN, Rozenn GUÉGAN, Alain GUIHARD, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JÉHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-Jo LE BRETON, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUËT, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Hania RENAUDIE et Fabrice ROBELET.

Absents : Stéphane HAMON (a donné pouvoir à Rozenn GUÉGAN), Dominique LE MEUR (a donné pouvoir à Pierre GUÉGAN), Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à Soizic PERRAULT) et Marianne ROUSSET (a donné pouvoir à Ronan LOAS).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-1 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 113-8 et suivants ;
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1, L.110-2 et L.300-1 et suivants ;
Vu le rapport du président ;

Au nom de la 5^{ème} commission, Madame LE QUER donne lecture du rapport du président du conseil départemental et propose :

d'approuver le nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité 2024-2035, tel que joint en annexe.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions (*Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Marie LE BOTERFF, Boris LEMAIRE, Rozenn MÉTAYER et Catherine QUÉRIC*).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental
et par délégation
Le directeur général des services*

Antoine LAFARGUE